



Communiqué de presse

L'ATUQ salue les efforts du gouvernement du Québec dans sa lutte aux changements climatiques

Montréal, le 15 décembre 2011 - L'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) accueille favorablement l'adoption du règlement du gouvernement du Québec qui établira un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre (GES). Selon l'ATUQ, l'adoption de ce règlement permet au Québec de se doter d'outils concrets pour effectuer une transition vers une économie verte et durable.

Sur le plan environnemental, l'utilisation accrue du transport en commun contribue à une réduction substantielle des émissions de GES

Les émissions de GES dans le secteur du transport représentent 43 % des émissions totales au Québec. Cependant, le transport en commun contribue significativement à la réduction d'émission de GES. Selon l'étude de l'ATUQ, un client du transport en commun produit 4 fois moins de pollution atmosphérique et entraîne 65 % moins d'émissions de GES qu'un automobiliste pour le même voyage « À elles seules, les sociétés de transport en commun, dans les six grandes régions du Québec, permettent d'éviter l'émission de 1950 tonnes de CO₂ équivalent par jour. Elles sont des alliées du gouvernement du Québec pour l'aider à atteindre son ambitieux objectif de réduire l'émission de GES de 20 % d'ici 2020. », a indiqué madame France Vézina, directrice générale de l'ATUQ.

À propos de l'ATUQ

L'ATUQ représente les neuf sociétés de transport en commun du Québec, à savoir Montréal, Québec, Lévis, Laval, Longueuil, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke. Ses sociétés membres œuvrent dans les neuf villes ou agglomérations québécoises de plus de 100 000 habitants et assurent plus de 90 % des déplacements en transport public faits au Québec. L'ATUQ est un organisme de concertation et de représentation publique et politique qui assure la promotion du transport en commun et le positionnement de ses sociétés membres comme étant des acteurs incontournables du développement et de la mobilité durables.

-30-

Source et renseignements

Valérie Leclerc
Responsable des communications et des relations publiques
Association du transport urbain du Québec (ATUQ)
Cell. : 514 758-6444
valerie.leclerc@atuq.com
www.atuq.com

Information complémentaire

Étude *La contribution des sociétés de transport en commun au développement durable* (ATUQ, 2010) est accessible via le www.atuq.com, sous les rubriques *Publications / Études*.

Veuillez cliquer sur le lien suivant pour y accéder directement :

http://www.atuq.com/library/images/contentImages/DD_EtudeComplete_2010-11-08.pdf.